



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix, du mois de décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'hôtel de ville à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 32

Date de convocation : 03/12/2025

**PRESENTS :** M. Michel LAFONT, M. Cyril AUBERT-GEOFFROY, M. Jean-Pierre BALAS, Mme Jocelyne COUE DA SILVA, M. Jean-Louis DANOIS, M. Franck de SAINT ROMAN, Mme Noémie FOIN, Mme Muriel GAGER, M. Michel GLINEL, M. Olivier GRASSI, Mme Flavie HERPIN, Mme Véronique HULMEL, Mme Sarah IUNG, M. Patrice KARCHER, Mme Nelly LAVILLE, Mme Mathilde LEJEUNE, Mme Lalia LESAGE, Mme Myriam LETELLIER, M. Didier LHERMITE, M. Mickaël LHOTELLIER, M. Dominique MARIE, Mme Cécile PARENT, M. Thierry PITEL, Mme Agnès SOLT, M. François TOUYON, Mme Laurence TROLET, Mme Marie-Claude VERGNAUD

**POUVOIRS :** M. Jérôme BENOIST à Mme Myriam LETELLIER, Mme Sabrina SERGEANT à M. François TOUYON, Mme Cécile LEMARCHAND à M. Dominique MARIE, M. François THORETTON à M. Franck de SAINT ROMAN (à partir de 20h15)

**ABSENT :** M. Benoît VICTOR

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Louis DANOIS

Présents : 27

Votants : 31

### 0-1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Louis DANOIS est élu secrétaire de séance

### 1. FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Le conseil municipal a

#### 1.1. Compte-rendu des décisions prises

pris acte

1.2. Vote des budget primitifs 2026 (budgets principal et annexes)  
adopté le budget primitif 2026 du budget principal,

à l'unanimité

adopté le budget primitif 2026 du budget annexe Commerces

à l'unanimité

adopté le budget primitif 2026 du budget annexe Lotissement La Plaine-Le Mesnil Patry

à l'unanimité

adopté le budget primitif 2026 du budget annexe Cœur de Bourg – Bretteville l'Orgueilleuse,

à l'unanimité

#### 1.3. Travaux en régie 2025

validé les travaux en régie 2025

à l'unanimité

#### 1.4. Avenant aux travaux

autorisé le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au lot 2 du projet de viabilisation pour la création du lotissement de cinq parcelles au Mesnil-Patry, pour une moins-value de 24 232,20 € HT (-54,75 %) ;

à l'unanimité

### 2. AFFAIRES SOCIALES

Le conseil municipal a

#### 2.1. Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID)

émis un avis favorable au Plan Partenarial de Gestion de la demande de logement social et d'Information du demandeur (PPGDID)

à l'unanimité

### 3. ENVIRONNEMENT

Le conseil municipal a

#### 3.1. Projet photovoltaïque au sol au Mesnil Patry : point d'étape

pris acte de l'avancée du dossier ;

autorisé le Maire ou son représentant à continuer à engager les discussions avec ENERCOOP, en vue d'évaluer la faisabilité technique, juridique et financière d'un investissement citoyen ;

précisé que toute décision engageant la commune fera l'objet d'une délibération spécifique à intervenir dès que nécessaire ;

avec 29 voix POUR

2 Abstentions (MM. Franck de SAINT ROMAN et François THORETTON)

#### 4. BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE

Le conseil municipal a

##### 4.1. Acquisition des parcelles le long du Chironne : précision des surfaces suite aux bornages

autorisé le maire ou le maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse à signer les actes d'acquisition à 8 € / m<sup>2</sup>, hors frais d'acquisition, des parcelles :

- AI 103 p1 d'une surface de 131 m<sup>2</sup> pour 1 048 €,
- AI 105 p1 d'une surface de 73 m<sup>2</sup> pour 584 €,
- AI 106 p1 d'une surface de 83 m<sup>2</sup> pour 664 €,
- AI 110 p1 d'une surface de 49 m<sup>2</sup> pour 392 €,
- AI 111 p1 d'une surface de 55 m<sup>2</sup> pour 440 €,
- AI 112 p1 d'une surface de 89 m<sup>2</sup> pour 712 €,
- AI 113 p1 d'une surface de 63 m<sup>2</sup> pour 504 €,
- AI 114 p1 d'une surface de 119 m<sup>2</sup> pour 952 €,
- AI 155 p1 d'une surface de 64 m<sup>2</sup> pour 512 € ;

dit que les frais liés aux actes et opérations foncières resteront à la charge de la commune ; rapporté les délibérations n°2025-56 ; 2025-73 ; 2025-79 ; 2025-97 ;

à l'unanimité

Départ de M. François THORETTON qui donne pouvoir à M. Franck de SAINT ROMAN

##### 4.2. Acquisition de la parcelle 098 AK 175

acquis la parcelle 098 AK 175 d'une superficie de 1 ha 70 a 98 ca au prix de 30 000 €, hors frais d'acquisition ;

autorisé le Maire ou le Maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse à signer l'acte d'acquisition ;

autorisé le Maire ou le Maire délégué de Bretteville l'Orgueilleuse à signer la promesse unilatérale d'achat ;

dit que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune ;

avec 29 voix POUR

1 voix CONTRE (M. François THORETTON)

1 Abstention (M. Franck de SAINT ROMAN)

